Le Tampon, le 1er mars 2025

Association

Ligue Réunionnaise de Tennis de Table

COMPTE-RENDU FINANCIER

au 31 décembre 2024

Ce document est élaboré sur la base des présentations faites lors de nos assemblées générales ordinaires ou électives, depuis 2018.

Dossier suivi par

Tom LAW DUNE
Trésorier

Téléphone
0692 35 01 94

Courriel
tomld974@yahoo.fr

Adresse Siège social
20, route P. Tsiranana
97490 STE CLOTILDE

Site Internet
www.lrtt.re

page Facebook LRTT

Agrément Ministériel

Siret
40900277100031

Code APE
9312Z

RNA
W9R1002606

L'année 2024 tourne définitivement la page « COVID 2020 ». Elle s'est également affranchie d'une quelconque manifestation internationale d'envergure, genre Jeux des Iles de l'Océan Indien. Et même si cette année 2024 a été « élective », le fonctionnement de notre Ligue a parfaitement respecté les objectifs qui avaient été fixés.

Une seule action, très importante pour notre Ligue et nos partenaires (Région Réunion, club support des Aiglons d'Orient), l'accueil d'une délégation de joueurs chinois, a été programmée au mois de novembre 2024. Plutôt attendu pour 2025, cet échange n'avait pas été pris en compte dans notre plan de dépenses.

Toutefois, nos comptes sont dans le vert avec un bénéfice sur exercice de 13 878,52 euros. Comme vous le découvrirez dans le bilan, une grosse somme de subventions non versées reste à percevoir à ce jour.

Nous continuons à contrôler très strictement nos dépenses, en les réservant quasi exclusivement au développement du tennis de table sur le territoire. Un seul exemple avec une facture de 31,34 € pour l'achat de fournitures administratives, preuve que tous les bénévoles qui s'investissent à la Ligue font preuve d'une très grande frugalité.

Les subventions représentent l'essentiel de nos entrées financières. Nous cherchons cependant à augmenter nos recettes propres. Ce n'est pas aisé, puisqu'à l'instar de la Fédération, nous n'avons pas augmenté le coût des licences (dont le nombre est pourtant en nette hausse après une année 2024 très prometteuse). Nous réajustons d'autres sommes à réclamer aux clubs, tout en restant très raisonnables afin de ne pas les mettre dans la difficulté.

Nous sommes toujours très arrangeants avec les échéances des sommes que nous doivent les clubs, contrairement à ce qu'exige de nous la Fédération. A part une situation quelque peu atypique cette saison, tous les clubs sont en mesure d'assurer financièrement leurs engagements.

La politique sportive de Ligue étant très nettement tournée vers la formation des jeunes, le budget réservé à toutes nos actions (stages, regroupements, encadrements, etc.) est donc très conséquent.

Dans le cadre du développement de l'activité, la Ligue soutient les clubs, qu'ils soient émergents ou formateurs. De nombreux achats leurs sont distribués : tables d'arbitrage, raquettes, balles, séparations etc.

Un poste prend de l'importance : les indemnités versées pour les clubs supports mettant à disposition des salles ainsi que celles octroyées aux juges et juges-arbitres de toutes nos compétitions sportives. C'est un plus indéniable pour les personnes qui œuvrent pour la Ligue.

La Ligue soutient toujours les déplacements des athlètes en métropole.

La LRTT sort quelque peu de sa zone « sportive » pour explorer d'autres moyens de développement parmi lesquels des actions envers les Féminines, le Sport Santé Bien-être et le E-ping.

D'une manière générale, l'ensemble du budget est consacré aux actions de terrain de notre Ligue. Les commissions sont convenablement dotées, à la demande.

Si notre présidente participe, une fois par an à l'Assemblé Générale Fédérale, c'est parce que notre organisme de tutelle prend en charge le déplacement.

Le budget dévolu à notre conseiller-entraîneur (qui a changé au mois de novembre 2024) est important. Nous bénéficions à nouveau d'aides venant de l'ANS et, bonne nouvelle, la Région Réunion a rattrapé un retard de co-financement qui datait depuis plus d'une année.

Les dépenses sont toutes maîtrisées, les subventions toujours présentes et les recettes propres grimpent. La situation financière de la Ligue est donc toujours saine.

Ci-après un point sur les grands postes du bilan et compte de résultat.

I) Disponibilités au 31/12/2024

Au 31/12/2024, le solde bancaire principal (banque + caisse) s'élève à 60 367,55 €, à rapprocher des 71 934,83 € en 2023, 62 847,16 € en 2022 et 66 390,84 € en 2021.

Nous avons aussi une somme « anecdotique » sur l'ancien compte courant de Ligue (284,56 euros) et 49,72 euros de compte épargne (10 cts d'intérêts pour 2024 !). On apportera des précisions à cette situation.

II) Créances

Le montant de la créance clubs n'est pas nul à ce jour, ce qui est assez nouveau. Une seule association n'est donc pas à jour financièrement pour 1 245,96 euros. Cette situation s'est cependant réglée en ce début d'année 2025.

Un certain nombre de frais, comme le règlement de certaines mutations exceptionnelles (*) en cours d'année, demanderont à être régularisés à la fin de la saison, en même temps que la balance qui sera faite.

(*) à noter que normalement le règlement des frais de mutation devrait accompagner les demandes. La LRTT a décidé de permettre aux clubs de régler ces sommes en fin de phase.

III) Subventions

Les sources de financement sont nombreuses : État (ANS), FEBECS, Conseil Régional, Conseil Départemental et FFTT sur certains points précis.
A noter que dans le chapitre ANS, on compte les subventions dévolues à notre conseiller-entraîneur. Il en est de même pour la subvention Région.

La convention qui nous lie à la FFTT nous permet d'envisager 4 500,00 euros annuellement. Ça n'a pas été le cas sur la saison 2022/2023. Normalement, après réclamation, la situation devrait être réglée. Notons que les conventions passées sur des années sportives (à cheval sur deux années comptables), le seront désormais pour une année civile. Ainsi, venons-nous de signer une convention pour 6 mois (juillet à décembre 2024). La prochaine convention concernera l'année 2025. La FFTT est plutôt exigeante et nous fixe des objectifs ambitieux … que nous arrivons à atteindre.

Les organismes bailleurs de fonds, deviennent de plus en plus rigoureux dans leurs demandes de vérifications des sommes octroyées dans le cadre des subventions. La justification des sommes engagées à divers titres, réclame un travail de plus en plus conséquent et précis à la trésorerie. La gestion bénévole de cet aspect essentiel de la vie de la Ligue est de plus en plus difficile à assumer.

L'ANS a subventionné des actions dans les domaines suivants : Formation de cadres, Politique des Jeunes, Féminisation, Sport Santé Bien-être, Équipe Technique Régionale et l'Aide à l'emploi, E-Ping. Surtout, elle relance l'opération « conseiller-entraîneur », ce qui est vraiment une belle bouffée d'oxygène.

La Région est intervenue sur l'achat de matériel, la formation sportive de jeunes joueurs, la participation aux Championnats de France.

Le Département est impliqué dans la gestion générale de la Ligue, pour des sommes minimes.

L'État/CREPS propose désormais des subventions pour atteindre le haut niveau en Outremer. Nous n'en avons pas bénéficié en 2024 mais l'opération sera déposée de nouveau en 2025.

Nous déplorons la disparition de L'ORESSE qui prenait en charge certains déplacements aériens entre notre île et les territoires extérieurs. C'est un manque à gagner pour les associations locales.

IV) Dettes

La LRTT n'a pas de dettes. C'est aussi une marque de notre engagement. Les délais de virement sont vraiment très courts afin, notamment, de favoriser au mieux les personnes qui attendent leurs règlements. Nous souhaiterions que certains organismes réagissent aussi vite que nous …

V) Emprunts et dettes financières

Ce poste est toujours absent de notre comptabilité.

En effet les cautions exigibles auprès des clubs en début de saison, ne sont pas réclamées. Nous faisons simplement fait un report d'une saison sur l'autre.

VI) Produits d'exploitation et exceptionnels

Les produits s'élèvent à 146 033,59 €.

Ils correspondent en presque totalité aux subventions affectées à l'exercice 2024 (€) et aux licences, affiliations, engagements aux compétitions et mutations réclamées aux clubs réunionnais. Les produits de participation sont en hausse pour deux raisons. Nous enregistrons un nombre accru de licenciés (avec à la clé des inscriptions aux compétitions en hausse) et certains tarifs ont été augmentés. Cependant, nous proposons des prestations pour des tarifs vraiment très peu élevés.

Le loyer du local nous apporte 3 000,00 € l'an.

VII) Charges d'exploitation

Les dépenses s'élèvent à 132 155,07 €. Nous sommes donc bénéficiaires sur cet exercice de 13 878,52 €.

Certains postes présentent des montants significatifs, ou nécessitent quelques commentaires :

- **CHARGES du compte 60 :** 10 035,92 €

Cette somme devrait être majorée. Comme annoncé en supra, nous avons freiné sur les dépenses de matériel en 2024. Elles reprendront début 2025. Ces grosses dépenses sont réservées à l'achat de matériel, reflétant ainsi parfaitement notre politique de développement en direction des clubs (dons de matériels variés d'initiation pour les jeunes, etc.), sans oublier l'équipement des stages et des regroupements. Nous avons aussi réservé une somme aux différentes tenues (sélections et arbitrage). L'achat de matériel numérique, pour 3 638,41 € nous permet de doter les commissions et autres utilisateurs de l'outil.

- **CHARGES du compte 61 :**

Le manque de salle de Ligue nous oblige à dépenser pour des locations immobilières (indemnités salles) auprès des clubs support. De même, nous louons désormais un local (espace stockage matériel Ligue) dont les sommes annulent nos entrées avec notre propre location de local. Un peu plus anecdotique, la FFTT nous impose toujours de participer au développement de l'outil SPID

- **CHARGES du compte 62 :**

C'est le compte le plus important de notre comptabilité. C'est l'exact reflet de toutes nos actions sportives et autres. Nous organisons des réceptions, stages externes, en internat, des regroupements de jeunes et des journées de détection. Nous soutenons aussi les athlètes qui participent aux championnats de France.

Pour information, l'opération accueil de la délégation chinoise frise les 10 000,00 € de dépenses. Le séjour de nos jeunes en métropole revient à plus de 21 000,00 € !
Une autre dépense est importante : 5 800 € pour les récompenses distribuées dans nos compétitions.

7 000,00 € sont réservés aux indemnités de l'ensemble de nos intervenants sportifs sur les stages, les juges et les arbitres sur nos compétitions.

Remarquons la somme très modeste pour la réception de personnes (cadre formateur) ; nos bonnes relations et nos possibilités (accueil local) nous permettant de contenir très fortement ce poste.

- **CHARGES du compte 63 :**

On n'échappe pas aux taxes foncières qui représentent quand-même plus de trois mois de loyer du local par an !

- **CHARGES du compte 64 :**

Le salaire de notre conseiller-entraîneur est conventionné et fonction de ses diplômes. Le montant des charges sociales pour un simple emploi est conséquent.

- **CHARGES du compte 65 :**

Notre organisme de tutelle, la Fédération, nous ponctionne des sommes plutôt élevées par rapport au retour que l'on en a (pour rappel, convention et prise en charge des frais liés au déplacement pour une assemblée générale annuelle). Les augmentations constatées ces dernières années sont mécaniquement reportées sur les clubs

- **CHARGES du compte 67 :**

Dans l'affaire juridique que nous traversons actuellement, nous n'avons eu aucun frais d'huissier ; même si ce dernier se rattrape sur les quelques sommes que nous avons pu récupérer en 2024. Nous ne pouvions pas anticiper les conséquences financières de ce dossier qui s'éternise dans le temps. Comme annoncé dans le rapport moral et d'activité, la LRTT ne laissera pas tomber ce dossier.

VIII) Le prévisionnel

Le budget prévisionnel 2024 s'établissait à 126 670,00 €. L'écart constaté avec notre budget annuel (146 033,59 €) est maîtrisé car nous avons rajouté une opération non programmée (la délégation chinoise) et avons enregistré des remboursements de sommes (voyage annulé en Corse).

Le BP 2024 était donc cohérent.

EN CONCLUSION :

En cette année 2024, nous voyons notre budget annuel très proche des 146 000 euros soit un peu moins que l'année passée (159 923,59 euros) ; année atypique du fait de rentrées inattendues et des apports de subventions liées à la préparation des JIOI.

Nous sommes bénéficiaires sur cet exercice, ce qui, au regard du nombre d'actions engagées est assez remarquable. Notre bonne santé financière, les sommes que nous avions épargnées en 2023, nous permettent ce bon résultat.

Comme d'habitude nous mettons un point d'honneur à n'utiliser l'argent de Ligue que pour des actions servant directement le tennis de table, son développement, son fonctionnement et ses innovations. Les dépenses du Conseil de Ligue sont réduites à leur plus simple expression.

Ce sont donc nos clubs, leurs licenciés, les encadrants sportifs, les juges et arbitres qui profitent d'une situation financière très maîtrisée.

Il faut retenir que nous sommes entièrement dépendants des subventions venant de plusieurs sources de l'ANS, de la DRAJES, du Conseil Régional, du Conseil Départemental, la FFTT, et que si nous arrivons à fonctionner aujourd'hui, c'est grâce à ces organismes.

Nos recettes propres augmentent sensiblement puisque nous avons un afflux de licenciés. Nous pouvons aussi compter sur quelques partenariats qui demanderaient toutefois à être multipliés. La mise en place du championnat Corpo pourrait être bénéfique dans un avenir que nous espérons proche.

Nous prenons toujours garde à ne pas trop « bousculer » les clubs. Des mesures simples leur permettent de reconstituer des réserves en début de saison et d'honorer ainsi leurs dettes auprès de la LRTT. Nous n'avons pas de difficulté particulière dans ce domaine et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous allons toutefois redoubler de vigilance. Nous savons tous le côté très aléatoire des subventions et nous devons anticiper toutes les conséquences d'une perte de nos revenus. Une Ligue ne peut se passer de l'apport de subventions. Les restrictions budgétaires dans tout un tas de domaines, en direction des nos bailleurs habituels de subventions ne peuvent que nous inquiéter.

Si elles venaient à reculer, il faudrait alors mécaniquement augmenter nos recettes propres afin d'assurer et réaliser les programmes de développement en cours ou encore réduire en conséquence notre activité, ce qui serait un peu paradoxal avec le formidable élan qu'a connu le sport hexagonal en cette année 2024. Un public varié est demandeur d'actions originales et en nombre. Il serait dommage de ne pas le satisfaire.

Nous vous remercions de votre attention.

La présidente

Isabelle ALLIOT-MICHOUX

Ligue Réunionnaise de Tennis de Table
- Trésorier -
20 rue Philibert Tsiranana, 97495 Ste Clotilde
Tèl. : 0692 65 04 81 – Mèl. : tresorier@lrtt.re – Site Web : www.lrtt.re

Le trésorier

Tom LAW DUNE